

Nombre de présents : 55

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 4

**Point 8 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2021.**

**Présents**

Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Patricia KELLER, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Aurore REINBOLD, M. Oussama TIKRADI, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Flavien ANCELY, M. Christian DIETSCH, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Lucien MULLER, M. Christian REBERT, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Philippe BETTER, M. Laurent WINKELMULLER, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Frédéric HILBERT, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Christian MEISTERMANN, Mme Manurêva PELLETIER, M. Denis ARNDT, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BERNARD, M. Marc BOUCHE, Mme Laurence KAEHLIN, M. Daniel BOEGLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian DURR, M. Mario ACKERMANN, Mme Séverine GODDE, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Alain RAMDANI, Mme Nadia HOOG, M. Olivier ZINCK, M. Barbaros MUTLU, M. Thierry STOEBNER, M. Joël HENNY, M. Pascal SALA, M. Rémy ANGST, M. Michel SPITZ, Mme Fabienne HOUBRE, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. François LENTZ, Mme Véronique SPINDLER, M. Eric STRAUMANN, Mme Sybille BERTHET, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Claudine MATHIS, Mme Daniell RUBRECHT, Mme Stéphanie BELLY, Mme Chaterine TOITOT.

**Excusé**

M. Claude KLINGER-ZIND.

**Absent**

M. Olivier SCHERBERICH.

**Ont donné procuration**

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à M. Barbaros MUTLU, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.**

**M. STRAUMANN, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote.**

**Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES**

**POINT N° 8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2021 figurant en annexe de la présente délibération ;

Considérant, pour cette comptabilité, l'identité de valeur avec les écritures du compte de gestion 2021 du comptable public ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, pour le budget principal de Colmar Agglomération, le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de gestion des déchets, le budget annexe des transports urbains, le budget annexe de la pépinière d'entreprises et les budgets annexes des zones d'activités économiques ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et le budget supplémentaire de l'exercice considéré ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2021, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :



Exercice  
**2021**

# COMPTE ADMINISTRATIF

---

Colmar Agglomération



[agglo-colmar.fr](http://agglo-colmar.fr)



## **I. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

### **1.1. LA STAGNATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2021**

- 1.1.1. *Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses*
- 1.1.2. *Chapitre 73 – Impôts et taxes*
- 1.1.3. *Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations*
- 1.1.4. *Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante*
- 1.1.5. *Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels*

### **1.2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES A LA HAUSSE PAR DES FACTEURS EXOGENES**

- 1.2.1. *Chapitre 011 – Charges à caractère général*
- 1.2.2. *Chapitre 012 – Charges de personnel*
- 1.2.3. *Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante*
- 1.2.4. *Chapitre 66 – Charges financières*
- 1.2.5. *Chapitre 67 – Charges exceptionnelles*
- 1.2.6. *Chapitre 014 – Atténuations de produits*

### **1.3. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SOLIDES**

### **1.4. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN 2021**

- 1.4.1. *Les fonds de concours aux communes-membres*
- 1.4.2. *Des projets structurants*

## **II. LES BUDGETS ANNEXES**

### **2.1. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

- 2.1.1. *Evolution de la section d'exploitation*
- 2.1.2. *En section d'investissement*

### **2.2. LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

- 2.2.1. *Evolution de la section d'exploitation*
- 2.2.2. *En section d'investissement*

### **2.3. LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DECHETS**

- 2.3.1. *Evolution de la section d'exploitation*
- 2.3.2. *En section d'investissement*

### **2.4. LE BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS URBAINS**

- 2.4.1. *Evolution de la section d'exploitation*
- 2.4.2. *En section d'investissement*

### **2.5. LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES**

### **2.6. LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES**

- 2.6.1. *La ZAE Les Erlen*
- 2.6.2. *Les autres zones d'activités économiques*

## **III. UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EN BAISSSE EN 2021, NEANMOINS SOLIDE**

## **IV. UNE INTERCOMMUNALITE FAIBLEMENT ENDETTEE**

## **V. RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE**

## I. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Comme abordé en débat d'orientations budgétaires, Colmar Agglomération a été davantage touchée en 2021 par la crise sanitaire et les réformes fiscales nationales, du fait de ses compétences et de la structuration de ses dépenses et surtout de ses recettes, au premier rang desquelles la contribution sur la valeur ajoutée qui chute de 687 K€ en 2021 par rapport à 2020. Néanmoins, Colmar Agglomération parvient encore à dégager un résultat et un autofinancement satisfaisants qui témoignent d'une situation financière saine.

### 1.1. La stagnation des recettes réelles de fonctionnement en 2021

De 2020 à 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont stagné (-0,22%) et atteignent 55 204 K€ en 2021, sous l'effet de la crise sanitaire et des réformes fiscales nationales.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 392 763,57 €	1 297 956,08 €	-94 807,49 €	-6,81%	2,35%
73	Impôts et taxes	40 635 082,80 €	38 645 577,97 €	-1 989 504,83 €	-4,90%	70,01%
74	Dotations, subventions et participations	11 919 143,72 €	14 998 886,86 €	3 079 743,14 €	25,84%	27,17%
75	Autres produits de gestion courante	131 166,03 €	195 500,26 €	64 334,23 €	49,05%	0,35%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	1 200 268,65 €	16 983,89 €	-1 183 284,76 €	-98,58%	0,03%
013	Atténuations de charges	47 585,00 €	48 960,00 €	1 375,00 €	2,89%	0,09%
	<b>Total</b>	<b>55 326 009,77 €</b>	<b>55 203 865,06 €</b>	<b>-122 144,71 €</b>	<b>-0,22%</b>	<b>100,00%</b>

#### 1.1.1. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7013	Vente de produits résiduels	24 735,00 €	19 251,00 €	-5 484,00 €	-22,17%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	42 782,53 €	63 809,34 €	21 026,81 €	49,15%
706	Prestations de services	437 843,94 €	358 635,32 €	-79 208,62 €	-18,09%
708	Autres produits	887 402,10 €	856 260,42 €	-31 141,68 €	-3,51%
<b>Total</b>		<b>1 392 763,57 €</b>	<b>1 297 956,08 €</b>	<b>-94 807,49 €</b>	<b>-6,81%</b>

Les produits des services baissent de 6,81% pour atteindre 1 298 K€.

Les recettes tarifaires liées à l'activité des services (prestations de services) sont en baisse de 18,09% en 2021. En effet, Colmar Agglomération a décidé de reprendre l'action du billet d'entrée gratuite pour la base nautique offert à l'échelle de l'agglomération. Par ailleurs, malgré une plus grande amplitude d'ouverture de la base nautique, les conditions météorologiques n'ont pas permis d'en dynamiser les recettes tarifaires qui diminuent au total de 128 K€.

Les recettes de mises à disposition de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar, aux syndicats intercommunaux et aux budgets annexes représentent 856 K€ en 2021, soit une légère baisse de 31 K€. Ces écritures sont liées à l'application des conventions de mutualisation.

### 1.1.2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les produits fiscaux sont composés principalement :

- La fiscalité ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâtie (TFB), taxe foncière non bâtie (TFNB), taxe foncière non bâtie additionnelle (TFNBA) ;
- La fiscalité professionnelle ou contribution économique territoriale (CET) : contribution foncière des entreprises (CFE), contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), impôt forfaitaire sur les réseaux (IFER).

Colmar Agglomération perçoit également le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), hérité de la réforme de suppression de la taxe professionnelle et figé depuis à 530 K€.

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	26 944 747,47 €	13 490 395,00 €	-13 454 352,47 €	-49,93%
73112	Cotisation sur la VAE	9 449 436,00 €	8 761 999,00 €	-687 437,00 €	-7,27%
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 881 122,00 €	2 691 281,00 €	810 159,00 €	43,07%
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	831 963,00 €	861 657,00 €	29 694,00 €	3,57%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	673 691,00 €	135 430,00 €	-538 261,00 €	-79,90%
73221	F.N.G.I.R.	529 760,00 €	529 760,00 €	0,00 €	0,00%
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	200 011,00 €	217 518,00 €	17 507,00 €	8,75%
7338	Autres taxes	124 352,33 €	181 723,97 €	57 371,64 €	46,14%
7382	Fraction de TVA	0,00 €	11 775 814,00 €	11 775 814,00 €	-
<b>Total</b>		<b>40 635 082,80 €</b>	<b>38 645 577,97 €</b>	<b>-1 989 504,83 €</b>	<b>-4,90%</b>

En 2021, Colmar Agglomération subit une baisse globale de ses produits fiscaux de 4,90%.

Les facteurs d'évolution sont très différents. En effet, ce chapitre est non seulement impacté par les conséquences de la crise sanitaire, mais aussi par la suppression de la taxe d'habitation (TH) et la baisse des impôts de production, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement. Il s'est traduit par des mouvements budgétaires sous la forme de vase communicant entre le chapitre 73 impôts et taxes et le chapitre 74 dotations, subventions et participations. Les comparaisons avec l'année 2020 sont ainsi rendues difficiles.

Par ailleurs, l'effet des réformes fiscales nationales génère une redistribution à produits constants, auquel il convient d'ajouter le coefficient de revalorisation législative des bases de 0,2% :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) diminuent de 2 447 K€ en raison de l'exonération de 50% des locaux industriels mises en place dans le cadre du plan de relance et qui est compensée par ailleurs par l'État par le biais d'une dotation comptabilisée au chapitre 74 dotations et participations.
- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, Colmar Agglomération ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (483 K€). La taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par une fraction de TVA nationale (11 776 K€), dont les intercommunalités ne maîtrisent pas le taux d'imposition.

En revanche, la crise sanitaire impacte directement :

- les recettes de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui diminuent de 687 K€ entre 2020 et 2021, en raison du décalage d'un an de l'assujettissement à l'impôt ;
- le dynamisme des rôles supplémentaires dont le montant ne s'élève qu'à 135 K€ en 2021 (contre 674 K€ en 2020).

Les recettes de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) évoluent en revanche fortement entre 2020 et 2021 (+43,07%). C'est l'effet de 2 facteurs exceptionnels :

- Le retour sur imposition du centre commercial de Wintzenheim suite à travaux (+268 K€) ;
- La fin d'une pratique inappropriée relative à une écriture de produit constaté d'avance reconduite d'année en année suite à un versement ponctuel complémentaire de la TASCOM lié à des opérations de régularisations depuis 2017.

		2020	2021	Evolution
<b>TFB</b>	Bases	150 714 035 €	141 857 317 €	-5,88%
	Taux	0,70%	0,70%	0,00%
	Produits	1 090 968 €	996 027 €	-8,70%

		2020	2021	Evolution
<b>TH</b>	Bases	138 472 526 €	5 843 990 €	-95,78%
	Taux	8,27%	8,27%	0,00%
	Produits	11 451 846 €	484 366 €	-95,77%
<b>Fraction de TVA (Compensation)</b>	Produits		11 775 814 €	-
<b>TOTAL</b>		<b>11 451 846 €</b>	<b>12 260 180 €</b>	<b>7,06%</b>

		2020	2021	Evolution
<b>TFNB</b>	Bases	2 314 963 €	2 343 627 €	1,24%
	Taux	2,21%	2,21%	0,00%
	Produits	51 162 €	51 803 €	1,25%

		2020	2021	Evolution
<b>TFNBA</b>	Produits	156 178,00 €	158 335,00 €	1,38%

		2020	2021	Evolution
<b>CFE</b>	Bases	56 608 981 €	47 118 398 €	-16,77%
	Taux	25,00%	25,00%	0,00%
	Produits	14 194 593 €	11 799 864 €	-16,87%

		2020	2021	Evolution
<b>CVAE</b>	Produits	9 449 436,00 €	8 761 999,00 €	-7,27%

		2020	2021	Evolution
<b>IFER</b>	Produits	831 963,00 €	861 657,00 €	3,57%
<b>TASCOM</b>	Produits	1 881 122,00 €	2 691 281,00 €	43,07%

Pour compléter l'ensemble des recettes fiscales, il convient de relever :

- la taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) recouvrée avec la taxe foncière bâtie et la taxe d'habitation (218 K€ en 2021 contre 192 K€ en 2020) ;
- les frais de mise en fourrière qui augmentent significativement en 2021 en raison d'un rattrapage de l'activité (+46%).

### 1.1.3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

#### *Les dotations de l'État encore en baisse en 2021*

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
74124	Dotation d'intercommunalité	2 481 453,00 €	2 363 113,00 €	-118 340,00 €	-4,77%
74126	Dot. compensat° groupements de communes	8 024 123,00 €	7 866 093,00 €	-158 030,00 €	-1,97%
744	F.C.T.V.A.	1 441,22 €	14 744,46 €	13 303,24 €	923,05%
748313	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP	403 744,00 €	403 744,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>10 910 761,22 €</b>	<b>10 647 694,46 €</b>	<b>-263 066,76 €</b>	<b>-2,41%</b>

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, les recettes de dotations versées par l'État sont touchées. Au total, Colmar Agglomération perd encore 263 K€ de dotations en 2021.

La dotation de compensation constitue la principale recette des dotations. Elle correspond à la compensation versée par l'État depuis 1999 au titre de la suppression de la part salaires dans l'ancienne TP. Cette compensation fait l'objet de réductions forfaitaires pour participer au financement des progressions nationales de DGF. Ainsi, en 2021, la baisse de la dotation de compensation de 158 K€ permet de financer la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale des communes.

La dotation d'intercommunalité en baisse de 118 K€ dépend de trois indicateurs qui rentrent dans le calcul de la dotation d'intercommunalité des EPCI (le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant, le coefficient d'intégration fiscale), mais aussi de la valeur d'un point d'indice défini par l'État. La dotation d'intercommunalité de Colmar Agglomération baisse pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Cependant, depuis 2019, l'agglomération bénéficie d'un mécanisme d'encadrement des évolutions qui limite à 95% les variations d'une année sur l'autre.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est stable.



### Les allocations compensatrices

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
74833	Etat - Compensations CET (CVAE et CFE)	217 477,00 €	3 313 558,00 €	3 096 081,00 €	1423,64%
	dont Compensations bases minimum (CA < 5 000 €)	217 477,00 €	234 252,00 €	16 775,00 €	7,71%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	0,00 €	3 069 432,00 €	3 069 432,00 €	
	dont autres compensations	0,00 €	9 874,00 €	9 874,00 €	
74834	Etat - Compensations TF	3 601,00 €	72 881,00 €	69 280,00 €	1923,91%
	dont Compensations Foncier bâti	3 599,00 €	0,00 €	-3 599,00 €	-100,00%
	dont Compensations Foncier non bâti	2,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	0,00 €	72 879,00 €	72 879,00 €	
74835	Etat - Compensations TH	673 650,00 €	0,00 €	-673 650,00 €	-100,00%
<b>Total</b>		<b>894 728,00 €</b>	<b>3 386 439,00 €</b>	<b>2 491 711,00 €</b>	<b>278,49%</b>

Les allocations compensatrices versées par l'État augmentent parallèlement de 2492 K€ pour atteindre 3 386 K€. Ces allocations sont versées en compensation des réformes mises en place par l'État qui viennent diminuer les recettes fiscales des collectivités. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais plutôt le signe de la baisse du pouvoir fiscal des collectivités.

Ces allocations compensatrices évoluent fortement entre 2020 et 2021 :

- Colmar Agglomération touche 3 096 K€ d'allocations au titre de la CFE afin de compenser la réduction des valeurs locatives industrielles de 50% mises en place par l'État dans le cadre du plan de relance ;
- Colmar Agglomération ne perçoit plus d'allocations au titre de la TH du fait de la suppression de la TH (-674 K€). En revanche, elles sont compensées via la fraction TVA perçue.

### Les subventions et participations

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
747	Participations	113 654,50 €	964 753,40 €	851 098,90 €	748,85%
<b>Total</b>		<b>113 654,50 €</b>	<b>964 753,40 €</b>	<b>851 098,90 €</b>	<b>748,85%</b>

Les subventions et participations ont augmenté fortement en 2021 (+ 851 K€). Colmar Agglomération a entre autres bénéficié des dispositifs suivants :

- La subvention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'organisation du centre de vaccination avec un 1<sup>er</sup> acompte perçu de 501 K€ ;
- La subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour l'espace info énergie pour 201 K€ ;
- La subvention de la Région Grand Est pour le service d'accompagnement de rénovation énergétique pour 22 K€.
- L'étude sur le fret pour 33 K€ et l'étude pré-opérationnelle sur l'amélioration de l'habitat au centre-ville.

#### 1.1.4. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
752	Revenus des immeubles	131 098,55 €	115 150,24 €	-15 948,31 €	-12,17%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	80 349,59 €	80 349,59 €	
758	Produits divers de gestion courante	67,48 €	0,43 €	-67,05 €	-99,36%
<b>Total</b>		<b>131 166,03 €</b>	<b>195 500,26 €</b>	<b>64 334,23 €</b>	<b>49,05%</b>

Les produits de gestion courante enregistrent une hausse de 49% en 2021 et sont composés principalement des loyers et redevances d'occupation. Il s'agit d'un quasi retour à la normale en 2021. Dans le cadre de la crise sanitaire, Colmar Agglomération a dû accorder au concessionnaire SARL LES 3 PORTES une exonération de redevance fixe qui a été constatée en dépenses exceptionnelles pour 16 K€.

#### 1.1.5. Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00 €	8 662,50 €	8 662,50 €	
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	294,27 €	778,51 €	484,24 €	164,56%
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de cession	633,16 €	1,20 €	-631,96 €	-99,81%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	64 816,22 €	7 411,68 €	-57 404,54 €	-88,57%
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 134 525,00 €	0,00 €	-1 134 525,00 €	-100,00%
7781	Autres produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €	130,00 €	130,00 €	
<b>Total</b>		<b>1 200 268,65 €</b>	<b>16 983,89 €</b>	<b>-1 183 284,76 €</b>	<b>-98,58%</b>

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des produits liés aux cessions foncières. En 2020, les recettes des cessions d'immobilisations avaient enregistré la cession exceptionnelle des anciens abattoirs au Ministère de la Justice pour 1 050 K€.

## 1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement impactées à la hausse par des facteurs exogènes

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 4,51% entre 2020 et 2021, sous l'effet de 2 principaux facteurs : l'organisation du centre de vaccination et la refonte des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	3 200 506,57 €	3 837 875,92 €	637 369,35 €	19,91%	8,46%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 122 362,34 €	3 311 187,80 €	188 825,46 €	6,05%	7,30%
014	Atténuations de produits	29 566 977,00 €	30 655 025,19 €	1 088 048,19 €	3,68%	67,55%
65	Autres charges de gestion courante	7 379 947,29 €	7 517 759,28 €	137 811,99 €	1,87%	16,56%
66	Charges financières	901,48 €	0,00 €	-901,48 €	-100,00%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	153 962,86 €	62 421,05 €	-91 541,81 €	-59,46%	0,14%
<b>Total</b>		<b>43 424 657,54 €</b>	<b>45 384 269,24 €</b>	<b>1 959 611,70 €</b>	<b>4,51%</b>	<b>100,00%</b>

### 1.2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Comptes	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	305 440,38 €	229 774,74 €	-75 665,64 €	-24,77%
61	Services extérieurs	802 407,84 €	1 266 763,62 €	464 355,78 €	57,87%
62	Autres services extérieurs	1 974 065,89 €	2 231 684,44 €	257 618,55 €	13,05%
63	Impôts et taxes	118 592,46 €	109 653,12 €	-8 939,34 €	-7,54%
<b>Total</b>		<b>3 200 506,57 €</b>	<b>3 837 875,92 €</b>	<b>637 369,35 €</b>	<b>19,91%</b>

Les charges à caractère général (fournitures et charges externes) ont augmenté de 637 K€ entre 2020 et 2021. Cette hausse est la conjonction de plusieurs éléments.

Tout d'abord, la conséquence directe de la crise sanitaire

6132 Location et prestations de nettoyage du Parc Expo pour l'organisation du centre de vaccination : +501 K€

Mais aussi, l'évolution de contributions

6281 Rattrapage de facturations pour les contributions aux syndicats mixtes : + 80 K€

62872 Contribution eaux pluviales, indexée sur l'évolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe d'assainissement : + 50 K€

62875 Remboursement de frais à la Ville de Colmar liés à l'activité de la fourrière gérée par le service parc autos : + 22 K€

### 1.2.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Comptes	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
621	Personnel extérieur au service	444 288,81 €	554 123,81 €	109 835,00 €	24,72%
6331	Versement de transport	9 623,00 €	9 981,00 €	358,00 €	3,72%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	39 365,20 €	43 938,85 €	4 573,65 €	11,62%
64	Charges de personnel et rémunérations	2 629 085,33 €	2 703 144,14 €	74 058,81 €	2,82%
<b>Total</b>		<b>3 122 362,34 €</b>	<b>3 311 187,80 €</b>	<b>188 825,46 €</b>	<b>6,05%</b>

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 6,05% de 2020 à 2021, pour atteindre 3 311 K€ en 2021.

Au 31 décembre 2021, Colmar Agglomération compte 139 équivalents temps plein (ETP) permanents contre 134 au 31 décembre 2020. On note 5 créations de poste en 2021 :

- Un instructeur d'autorisations d'urbanisme ;
- Un chargé de marchés publics ;
- Un coordonnateur de la convention territoriale globale ;
- Deux chargés de mission économie.

### 1.2.3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints e	513 636,11 €	509 343,45 €	-4 292,66 €	-0,84%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9 123,21 €	4 235,17 €	-4 888,04 €	-53,58%
655	Contingents et participations obligatoires	4 885 853,79 €	5 055 560,14 €	169 706,35 €	3,47%
657	Subventions de fonctionnement versées	1 971 332,20 €	1 948 617,80 €	-22 714,40 €	-1,15%
658	Charges diverses de la gestion courante	1,98 €	2,72 €	0,74 €	37,37%
<b>Total</b>		<b>7 379 947,29 €</b>	<b>7 517 759,28 €</b>	<b>137 811,99 €</b>	<b>1,87%</b>

Les charges de gestion courante observent une hausse de 1,87% pour atteindre 7 518K€ en 2021. Le principal facteur d'évolution réside dans la contribution versée au SIS (4 978 K€ en 2021) qui subit une hausse de 3,56 % (+171 K€).

Les subventions versées atteignent 1 949 K€ en 2021 (+29 K€) et démontrent le soutien de Colmar Agglomération au monde associatif et à ses partenaires. Les principales subventions, cotisations et contributions aux associations sont les suivantes :

- Office de tourisme de Colmar et sa région pour 1 050 K€ ;
- Mission locale des jeunes pour 185 K€ ;
- Société Protectrice des Animaux pour 93 K€ ;
- Observatoire de la Nature pour 99 K€ ;
- Alsace Essentielle – Pays de Colmar pour 39 K€ ;
- Groupement d'action Sociale pour 30 K€ ;

Sans oublier les associations partenaires de l'organisation des « Animations Été » pour 219 K€, en hausse de 21 K€ par rapport à 2020.

Ce poste comporte également les différentes contributions liées :

- aux indemnités et charges sociales relatives aux fonctions électives pour 509 K€ ;
- aux créances admises en non-valeur pour 4 K€.

#### 1.2.4. Chapitre 66 – Charges financières

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	903,71 €	0,00 €	-903,71 €	-100,00%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2,23 €	0,00 €	2,23 €	-100,00%
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Total</b>		<b>901,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-901,48 €</b>	<b>-100,00%</b>

L'encours du budget principal est désormais constitué d'un emprunt CDC à taux 0 contracté en 2016 dans le cadre de la rénovation du bâtiment administratif. Le budget principal de Colmar Agglomération n'a donc plus à assumer de charges financières depuis 2021.

#### 1.2.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	64,28 €	0,00 €	-64,28 €	-100,00%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35,62 €	26 984,00 €	26 948,38 €	75655,19%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 862,96 €	25 437,05 €	21 574,09 €	558,49%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-
6748	Autres subventions exceptionnelles	150 000,00 €	0,00 €	-150 000,00 €	-100,00%
<b>Total</b>		<b>153 962,86 €</b>	<b>62 421,05 €</b>	<b>-91 541,81 €</b>	<b>-59,46%</b>

En 2020, en conséquence de la crise sanitaire, Colmar Agglomération avait dû assumer une subvention exceptionnelle de 150 K€ à l'Office de Tourisme de Colmar.

L'exercice 2021 constitue un quasi retour à la normale. On peut noter cependant :

- Une dépense exceptionnelle liée à l'exonération de la redevance du concessionnaire du camping de Turckheim, soit 16 K€ ;
- Une subvention exceptionnelle de 10 K€ pour soutenir l'action de la Croix-Rouge allemande face aux inondations dans le Bade-Wurtemberg.

#### 1.2.6. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	7 117,00 €	23 194,19 €	16 077,19 €	225,90%
739211	Attributions de compensation	24 124 527,00 €	24 989 187,00 €	864 660,00 €	3,58%
739212	Dotation de solidarité communautaire	5 212 794,00 €	5 390 891,00 €	178 097,00 €	3,42%
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	222 539,00 €	251 753,00 €	29 214,00 €	13,13%
<b>Total</b>		<b>29 566 977,00 €</b>	<b>30 655 025,19 €</b>	<b>1 088 048,19 €</b>	<b>3,68%</b>

Les atténuations de produits représentent 68% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 et évoluent de 1 088 K€ pour atteindre 30 655 K€ en 2021. Elles se composent principalement de 3 éléments.

#### *L'attribution de compensation*

La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a créé le mécanisme des attributions de compensation afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et des transferts de charges. L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) du 9 novembre 2021, a réévalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération ;
- Compétence tourisme : suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office de Tourisme des Bords du Rhin ;
- Compétence aménagement : évolution des fonds de concours TGV – Rocade.

Le montant total de l'attribution de compensation est désormais de 25,2 M€. 24 989 K€ ont été versés en 2021, le temps pour toutes les communes-membres de délibérer. La différence sera budgétée en 2022.

#### *La dotation de solidarité communautaire*

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des communes-membres financé par Colmar Agglomération. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles. La dotation de solidarité communautaire évolue selon les critères définis par la loi de finances pour 2020.

L'année 2021 est une année de transition entre le dispositif ancien et le dispositif nouveau dans un contexte de crise sanitaire. Ainsi, exceptionnellement, 75% de la croissance constatée entre les produits fiscaux économiques (CFE, CVAE, TASCOM, IFR) prévisionnels 2021 et les produits fiscaux économiques définitifs 2020 est redistribuée aux communes-membres, soit une enveloppe supplémentaire de 178 K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) de Colmar Agglomération atteint 5 391 K€ en 2021.

#### *Le fonds de péréquation intercommunal et communal*

Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'État a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le fonds de péréquation intercommunal

et communal (FPIC). Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ».

Ce mécanisme au sein du bloc communal s'est mis en place progressivement à l'échelle nationale pour atteindre 1 Md € depuis 2016. La contribution ou l'attribution du FPIC est cyclique dans la mesure où elle dépend de l'évolution du potentiel financier des collectivités assujetties d'une année sur l'autre.

Le FPIC est acquitté à l'échelle de l'ensemble intercommunal et fait l'objet, soit de discussions annuelles sur la répartition des contributions entre communes-membres et intercommunalité, soit d'une répartition de droit commun proposée par l'État. Colmar Agglomération et les communes membres ont fait le choix d'opter pour la répartition de droit commun.

La contribution qui est revenue à Colmar Agglomération atteint 252 K€ en 2021, soit une hausse de 37% en 4 ans.

### 1.3. Des recettes d'investissement solides

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	1 704 860,46 €	2 445 143,59 €	740 283,13 €	43,42%
Recettes d'ordre d'investissement	8 826 925,78 €	7 336 668,53 €	-1 490 257,25 €	-16,88%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 596 539,82 €	0,00 €	-2 596 539,82 €	-100,00%
Résultat d'investissement N-1	223 159,74 €	7 174 572,13 €	6 951 412,39 €	3114,99%
	<b>13 351 485,80 €</b>	<b>16 956 384,25 €</b>	<b>3 604 898,45 €</b>	<b>27,00%</b>

Afin de financer ses investissements en 2021, Colmar Agglomération a pu compter sur des ressources propres solides.

Les recettes réelles d'investissement progressent de 27% en 2021 pour atteindre 3 605 K€. Elles sont principalement constituées en 2021 des éléments suivants :

- Chapitre 10 Des recettes de FCTVA (626 K€).  
Remboursements des communes-membres dans le cadre de la constitution et de la mise à jour des référentiels topographiques (144 K€) ;  
Subvention de la CEA relative à l'extension de la base nautique (99 K€) ;  
Subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (616 K€) ;
- Chapitre 13 Subvention de la Région Grand Est pour l'étude de préfaisabilité du barreau routier Sud de Colmar (53 K€) ;  
Remboursement à hauteur de 298 K€ par la commune de Horbourg-Wihr des travaux réalisés par Colmar Agglomération rue de Mulhouse (opérations pour compte de tiers) ;
- Chapitre 21 Des opérations de régularisation relatives au budget annexe pépinière d'entreprises (268 K€) ;
- Chapitre 27 Remboursement des avances effectuées dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'industrialisation via ALSABAIL (52 K€) ;
- 001 Reprise du solde positif d'exécution 2020 (7 175 K€).

## 1.4. Les dépenses d'équipement en 2021

Les dépenses réalisées relatives aux dépenses d'équipement atteignent 4 184 K€ en 2021 contre 5 916 K€ en 2020.

### 1.4.1. Les fonds de concours aux communes-membres

Les fonds de concours désignent des versements de subventions entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres afin de financer un équipement.

Au-delà de l'exercice des compétences transférées par ses communes-membres, Colmar Agglomération soutient les projets structurants réalisés par ces dernières dans le cadre de leurs propres compétences.

Ainsi, un nouveau dispositif de soutien pour 2021-2022 a été adopté en juin 2021.



### 1.4.2. Des projets structurants

En ayant dégagé des marges de manœuvre satisfaisantes pour investir, l'exercice 2021 a vu se poursuivre des projets structurants pour Colmar Agglomération à hauteur de 2,9 M €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	REALISE 2021
Travaux d'aménagement des zones d'activités, notamment pour la rue Émile Schwoerer à Colmar	130 K€
Démolition et désamiantage des anciens abattoirs	163 K€
Subventions pour l'aménagement de locaux ou la reprise de locaux vacants	83 K€
Subvention d'investissement pour déconstruction et la reconstruction de serres très performantes pour travailler sur le phénotypage (meilleure sélection de vignes) sur le site de l'INRA	281 K€
Travaux d'aménagement dans les locaux économiques	29 K€



<b>EAUX PLUVIALES</b>	<b>REALISE 2021</b>
Rénovation et extension des réseaux	792 K€

<b>AMENAGEMENT</b>	<b>REALISE 2021</b>
Aménagement de terrains dans le cadre de la cession des abattoirs	290 K€

<b>MOBILITE</b>	<b>REALISE 2021</b>
Nouvelle piste cyclable entre Jepsheim et Muntzenheim	183 K€

<b>BASE NAUTIQUE/ANIMATIONS ETE</b>	<b>REALISE 2021</b>
Travaux d'aménagements complémentaires et achat d'équipements pour la base nautique	142 K€
Mise en place de la billetterie en ligne de la base nautique et des inscriptions en ligne des animations été	80 K€

<b>INFORMATIQUE/SIG</b>	<b>REALISE 2021</b>
Participation à la constitution de référentiels topographiques pour les communes d'Andolsheim et de Wintzenheim	125 K€
Équipements informatiques et divers progiciels	88 K€
Participation à l'utilisation de l'infrastructure informatique de Colmar	276 K€

<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>REALISE 2021</b>
Subventions d'investissement à l'Université de Haute Alsace et à la Région Grand Est	72 K€

<b>AIRES D'ACCUEIL</b>	<b>REALISE 2021</b>
Lancement des études pour l'aire de grand passage	83 K€

## II. LES BUDGETS ANNEXES

### 2.1. Le budget annexe de l'eau

#### 2.1.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	11 314 945,49 €	11 053 379,03 €	-261 566,46 €	-2,31%	99,75%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
74	Dotations, subventions et participations	19 153,05 €	18 964,50 €	-188,55 €	-0,98%	0,17%
75	Autres produits de gestion courante	10 843,57 €	4 078,43 €	-6 765,14 €	-62,39%	0,04%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	2 357,66 €	1 755,01 €	-602,65 €	-25,56%	0,02%
013	Atténuations de charges	3 115,00 €	3 295,00 €	180,00 €	5,78%	0,03%
	<b>Total</b>	<b>11 350 414,77 €</b>	<b>11 081 471,97 €</b>	<b>-268 942,80 €</b>	<b>-2,37%</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (99,75%), parmi elles les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés et les redevances de l'Agence de l'Eau afférentes qui baissent de 261 K€ en 2021 pour revenir à un niveau équivalent aux exercices 2018-2019.

D'où une baisse des recettes d'exploitation en 2021 (-2,37%).

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	4 205 585,23 €	4 250 546,74 €	44 961,51 €	1,07%	53,01%
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 593,74 €	172 734,69 €	11 140,95 €	6,89%	2,15%
014	Atténuations de produits	3 112 652,00 €	3 469 000,00 €	356 348,00 €	11,45%	43,26%
65	Autres charges de gestion courante	13 486,44 €	16 699,50 €	3 213,06 €	23,82%	0,21%
66	Charges financières	22 916,57 €	18 320,49 €	-4 596,08 €	-20,06%	0,23%
67	Charges exceptionnelles	132 223,76 €	91 354,00 €	-40 869,76 €	-30,91%	1,14%
	<b>Total</b>	<b>7 648 457,74 €</b>	<b>8 018 655,42 €</b>	<b>370 197,68 €</b>	<b>4,84%</b>	<b>100,00%</b>

Globalement, les dépenses réelles d'exploitation augmentent de 4,84% pour atteindre près de 8 019 K€ en 2021.

Facteurs d'évolution à la hausse :

- Les redevances encaissées pour le compte l'Agence de l'Eau lui sont reversées avec décalages, une partie reversée en 2021 concerne donc les recettes facturées en 2020 qui se sont avérées plus importantes ;
- 42 K€ ont été consacrée à des études sur la vulnérabilité du forage de La Forge et sur la mise en œuvre du dispositif de paiements pour services environnementaux.

## 2.1.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	40 586,80 €	21 200,00 €	-19 386,80 €	-47,77%
Recettes d'ordre d'investissement	1 858 793,71 €	1 889 104,97 €	30 311,26 €	1,63%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 122 986,87 €	236 324,65 €	-1 886 662,22 €	-88,87%
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	166 509,84 €	166 509,84 €	
	<b>4 022 367,38 €</b>	<b>2 313 139,46 €</b>	<b>-1 709 227,92 €</b>	<b>-42,49%</b>

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (3 063 K€), le budget annexe de l'eau peut compter sur ses excédents reportés ou capitalisés (403 K€) et ses recettes d'amortissement (1 889 K€) en 2021.

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	2 804 009,57 €	3 612 380,65 €	808 371,08 €	28,83%
Dépenses financières	147 316,91 €	147 019,87 €	-297,04 €	-0,20%
<b>Total</b>	<b>2 951 326,48 €</b>	<b>3 759 400,52 €</b>	<b>808 074,04 €</b>	<b>27,38%</b>

En 2021, les dépenses d'investissement augmentent substantiellement : + 27,38%, soit +808 K€. Elles concernent majoritairement des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages. Le programme 2021 portait sur :

- Colmar – chemin de la Niederau, rue Édouard Richard, route d'Ingersheim, rue des Carolingiens, avenue de Paris, rue du Linge, rue du Pflixbourg, rue du Jura, boulevard du Champs de Mars, avenue Joffre ;
- Fortschwyr - rue de l'Étang ;
- Ingersheim - route de Turckheim ;
- Porte du Ried – rue Principale ;
- Niedermorschwihr – rue de la Citadelle ;
- Sainte-Croix-en-Plaine – route de Sundhoffen, route de Neuf-Brisach ;
- Turckheim – route Romaine ;
- Wintzenheim – rue Haussmann, rue Adolphe Hirn, rue Herzog ;
- Zimmerbach – impasse des Alouettes.

Sur ce programme, plus de 1 888 K€ de travaux ont été réalisés en 2021, tandis que 884 K€ ont porté sur la poursuite des programmes 2019 à 2020. Il convient également de tenir compte de 840 K€ de dépenses d'investissement récurrentes liés au renouvellement fonctionnel et aux travaux en régie.

## 2.2. Le budget annexe d'assainissement

### 2.2.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	8 070 803,24 €	8 387 773,82 €	316 970,58 €	3,93%	86,61%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
74	Dotations, subventions et participations	1 234 935,00 €	1 284 935,00 €	50 000,00 €	4,05%	13,27%
75	Autres produits de gestion courante	8 197,97 €	9 835,68 €	1 637,71 €	19,98%	0,10%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	10 434,46 €	1 666,03 €	-8 768,43 €	-84,03%	0,02%
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
	<b>Total</b>	<b>9 324 370,67 €</b>	<b>9 684 210,53 €</b>	<b>359 839,86 €</b>	<b>3,86%</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (86,61%). Ils progressent de 317 K€ en 2021, principalement sous l'effet de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif. Ceux-ci, fortement dépendants de la livraison de nouveaux logements, reviennent à un niveau d'avant-crise (+278 K€).

Les subventions augmentent de 50 K€ sous l'effet du réajustement de la contribution eaux pluviales fixée à 20% des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement conformément à la circulaire du 12 décembre 1978.

D'où une augmentation des recettes d'exploitation en 2021 (+3,86%).

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	5 835 279,71 €	6 109 951,99 €	274 672,28 €	4,71%	96,70%
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 427,98 €	75 607,10 €	6 179,12 €	8,90%	1,20%
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
65	Autres charges de gestion courante	8 075,20 €	11 567,41 €	3 492,21 €	43,25%	0,18%
66	Charges financières	66 259,19 €	60 009,75 €	-6 249,44 €	-9,43%	0,95%
67	Charges exceptionnelles	78 220,50 €	61 448,24 €	-16 772,26 €	-21,44%	0,97%
	<b>Total</b>	<b>6 057 262,58 €</b>	<b>6 318 584,49 €</b>	<b>261 321,91 €</b>	<b>4,31%</b>	<b>100,00%</b>

En 2021, les dépenses réelles d'exploitation augmentent de 4,31% pour atteindre 6 319 K€.

Sur les charges à caractère général, la hausse constatée est principalement due à l'évolution tarifaire des contributions versées au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et au Syndicat Mixte des Trois Châteaux (+231 K€). Elle est également liée à un décalage de facturation de 2020 sur 2021 concernant la participation de Colmar Agglomération à la station d'épuration d'Urschenheim (+68 K€).

## 2.2.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	658 732,00 €	658 732,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	1 494 217,74 €	1 552 322,47 €	58 104,73 €	3,89%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 454 133,68 €	0,00 €	-1 454 133,68 €	-100,00%
Résultat d'investissement N-1	2 819 006,70 €	2 185 045,62 €	-633 961,08 €	-22,49%
	<b>5 767 358,12 €</b>	<b>4 396 100,09 €</b>	<b>-1 371 258,03 €</b>	<b>-23,78%</b>

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (3 366 K€), le budget annexe de l'assainissement peut compter sur ses excédents reportés (2 185 K€) et ses recettes d'amortissement (1 552 K€) en 2021. Par ailleurs, il a pu mobiliser 404 K€ de subventions d'investissement et 255 K€ de remboursements liés à la convention de groupement de commandes pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	3 148 965,28 €	2 474 695,99 €	-674 269,29 €	-21,41%
Dépenses financières	238 916,22 €	232 359,76 €	-6 556,46 €	-2,74%
<b>Total</b>	<b>3 387 881,50 €</b>	<b>2 894 712,08 €</b>	<b>-493 169,42 €</b>	<b>-14,56%</b>

En 2021, les dépenses d'investissement diminuent de 14,56%, mais atteignent 2 895 K€. Elles concernent majoritairement des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages. Le programme 2021 portait sur :

- Colmar – chemin de la Niederau, rue de la Vinaigrerie, rue du Pflixbourg, rue du Jura, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, boulevard du Champs de Mars ;
- Bischwihr – rue du Ried ;
- Fortschwihl - rue de l'Étang ;
- Herrlisheim – rue des Alouettes ;
- Houssen – rue de la Croix, rue des Platanes ;
- Sainte-Croix-en-Plaine – route de Neuf-Brisach ;
- Wintzenheim – rue Haussmann, rue Adolphe Hirn ;
- Les études et travaux préparatoires dans le cadre de l'opération de remise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de Horbourg-Wihr ;
- Les études menées dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement ;

Pour un total réalisé de 1 371 K€.

Il convient également de tenir compte des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus des programmes de travaux de 2017-2020 pour un total réalisé de 387 K€ ainsi que des travaux de renouvellement fonctionnel, de branchements et de travaux en régie pour 717 K€.

## 2.3. Le budget annexe de gestion des déchets

### 2.3.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 435 730,27 €	10 901 805,56 €	466 075,29 €	4,47%	86,55%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
74	Dotations, subventions et participations	1 516 149,31 €	1 632 245,92 €	116 096,61 €	7,66%	12,96%
75	Autres produits de gestion courante	1 781,07 €	5 160,94 €	3 379,87 €	189,77%	0,04%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	1 326,00 €	0,00 €	-1 326,00 €	-100,00%	0,00%
013	Atténuations de charges	56 270,00 €	56 115,00 €	-155,00 €	-0,28%	0,45%
	<b>Total</b>	<b>12 011 256,65 €</b>	<b>12 595 327,42 €</b>	<b>584 070,77 €</b>	<b>4,86%</b>	<b>100,00%</b>

La principale recette du budget annexe réside en la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), elle atteint 10 153 K€ en 2021. La TEOM porte sur toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les recettes augmentent sous l'effet de l'évolution physique des bases (+0,96%) et de la revalorisation législative annuelle (+0,2%).

		2020	2021	Evolution
<b>TEOM</b>	Bases	137 470 263 €	139 064 898 €	1,16%
	Taux	7,30%	7,30%	0,00%
	Produits	10 037 309 €	10 153 310 €	1,16%

Les autres recettes sont constituées des produits de revalorisation des déchets, ils augmentent de 365 K€, opérant un rattrapage sur 2020. Ce sont surtout les recettes liées à la valorisation du papier, des cartons, ou de la ferraille.

Ainsi, avec la progression de la TEOM, les produits des services augmentent au total de 466 K€.

Les performances de collecte permettent l'encaissement annuel de subventions conséquentes de 1,6 M€ (+116 K€ par rapport à 2020), principalement par CITEO. Il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'État qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs.

Globalement, les recettes d'exploitation augmentent de 4,86% pour atteindre 12 595 K€ en 2021.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	7 396 867,55 €	6 798 454,06 €	-598 413,49 €	-8,09%	71,69%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 645 195,92 €	2 633 393,71 €	-11 802,21 €	-0,45%	27,77%
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
65	Autres charges de gestion courante	506,40 €	1,00 €	-505,40 €	-99,80%	0,00%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
67	Charges exceptionnelles	101 519,95 €	51 358,90 €	-50 161,05 €	-49,41%	0,54%
	<b>Total</b>	<b>10 144 089,82 €</b>	<b>9 483 207,67 €</b>	<b>-660 882,15 €</b>	<b>-6,51%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses d'exploitation ont diminué en 2021 (-6,51%) et s'élèvent à 9 483 K€ en 2021.

Pourtant, 2021 a bel et bien constitué une année de reprise de l'activité et de rattrapage de certaines factures par les prestataires en raison de la crise sanitaire. Ainsi, par exemple, le coût de collecte et de traitement des emballages a progressé de 113 K€, après avoir baissé de 198K€ en 2020.

Par ailleurs, Colmar Agglomération a poursuivi son engagement de réduction à la source des déchets des ménages avec l'opération de distribution gratuite d'un couple de poules pondeuses. L'année 2021 est marquée par l'extension de ce dispositif à 6 nouvelles communes-membres : Houssen, Niedermorschwihr, Sainte-Croix-en-Plaine, Walbach, Wettolsheim et Zimmerbach.

Cependant, de par la dissolution du budget annexe de gestion des déchets dans le budget principal, les rattachements de charges ne sont pas possibles en 2021 sur 2022. Elles étaient de 921 K€ à la fin de l'exercice précédent.

### 2.3.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	973 695,40 €	496 200,60 €	-477 494,80 €	-49,04%
Recettes d'ordre d'investissement	1 557 057,85 €	1 500 918,21 €	-56 139,64 €	-3,61%
Excédents de fonctionnement capitalisés	287 036,16 €	0,00 €	-287 036,16 €	-100,00%
Résultat d'investissement N-1	309 079,97 €	1 521 754,16 €	1 212 674,19 €	392,35%
	<b>3 126 869,38 €</b>	<b>3 518 872,97 €</b>	<b>392 003,59 €</b>	<b>12,54%</b>

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (3 112 K€), le budget annexe de gestion des déchets peut compter sur ses excédents reportés (1 522 K€), ses recettes d'amortissement (1 501 K€) et les recettes de FCTVA (488 K€) en 2021.

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	56 781,62 €	12 480,00 €	-44 301,62 €	-78,02%
21	Immobilisations corporelles	1 518 333,60 €	1 031 221,86 €	-487 111,74 €	-32,08%
<b>Total</b>		<b>1 575 115,22 €</b>	<b>1 043 701,86 €</b>	<b>-531 413,36 €</b>	<b>-33,74%</b>

En 2021, 1 031 K€ ont été investis pour des travaux d'enfouissement, le renouvellement de bornes et de poubelles ainsi que le remplacement d'une benne à ordures ménagères.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, le budget annexe de gestion des déchets est dissous au 31 décembre 2021 et ses résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris dans le budget principal en 2022.

## 2.4. Le budget annexe de transports urbains

### 2.4.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	2 045 224,56 €	1 999 588,51 €	-45 636,05 €	-2,23%	19,16%
73	Impôts et taxes	6 812 596,83 €	7 744 353,08 €	931 756,25 €	13,68%	74,21%
74	Dotations, subventions et participations	331 751,85 €	399 302,89 €	67 551,04 €	20,36%	3,83%
75	Autres produits de gestion courante	224 306,14 €	210 048,13 €	-14 258,01 €	-6,36%	2,01%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	244 427,47 €	82 164,20 €	-162 263,27 €	-66,39%	0,79%
013	Atténuations de charges	2 615,00 €	198,00 €	-2 417,00 €	-92,43%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>9 660 921,85 €</b>	<b>10 435 654,81 €</b>	<b>774 732,96 €</b>	<b>8,02%</b>	<b>100,00%</b>

Les produits des services sont constitués principalement des recettes de billetterie (1 956 K€). Force est de constater que, dans un contexte de crise sanitaire où la fréquentation est restée fragile, elles ne progressent que légèrement (+ 33 K€).

Cependant, les produits des services observent une légère baisse de 2,23%. Compte tenu du départ à la retraite du personnel concerné (82 K€), le dispositif de remboursement lié à la mise à disposition de personnel auprès du concessionnaire a cessé. Les dépenses de personnel ont diminué d'autant.

Les produits du versement mobilité, principale recette du budget annexe, remontent à 7 744 K€ en 2021, après une baisse de 793 K€ entre 2019 et 2020, signe de la reprise économique.

La Région Grand Est et l'État financent le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour 400 K€ en 2021. Cette année, Colmar Agglomération bénéficie d'un subventionnement supplémentaire lié aux RPI/RPC (+68 K€).

Au total, les recettes réelles d'exploitation augmentent de 8,02% et atteignent 10 436 K€.

Chap.	Libellés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %	Poids
011	Charges à caractère général	8 393 627,65 €	9 037 866,82 €	644 239,17 €	7,68%	99,22%
012	Charges de personnel et frais assimilés	146 817,87 €	60 445,54 €	-86 372,33 €	-58,83%	0,66%
014	Atténuations de produits	4 281,81 €	4 360,47 €	78,66 €	1,84%	0,05%
65	Autres charges de gestion courante	1,75 €	0,01 €	-1,74 €	-99,43%	0,00%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
67	Charges exceptionnelles	15 533,83 €	6 156,44 €	-9 377,39 €	-60,37%	0,07%
	<b>Total</b>	<b>8 560 262,91 €</b>	<b>9 108 829,28 €</b>	<b>548 566,37 €</b>	<b>6,41%</b>	<b>100,00%</b>

Les restrictions sanitaires de 2020 avaient entraîné une diminution de l'offre TRACE lors du premier confinement. Ainsi sur l'année 2020, la STUCE avait réalisé des économies de charges exceptionnelles qui se sont élevées à 566 K€. Ces économies ont été déduites du montant du forfait de charges. En 2021, le forfait de charges de la STUCE a été versé et actualisé selon les conditions contractuelles. Il s'est élevé à 8 854€ en 2021.

Enfin, l'évolution de l'organisation du transport scolaire des écoles primaires des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) de Zimmerbach et Walbach, du RPI de Bischwihr, Fortschwihr,



Wickerschwihr, du RPC (Regroupement Pédagogique Communal) de Porte du Ried ainsi que le doublage des services des écoles Dame Blanche et Arc en Ciel à Wintzenheim génère une dépense supplémentaire pour Colmar Agglomération de 78 K€ sur le dernier trimestre 2021.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation augmentent de 6,41% pour atteindre 9 109 K€ en 2021.

#### 2.4.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	1 033 047,00 €	1 034 393,09 €	1 346,09 €	0,13%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat d'investissement N-1	1 557 076,33 €	1 257 755,06 €	-299 321,27 €	-19,22%
	<b>2 590 123,33 €</b>	<b>2 292 148,15 €</b>	<b>-297 975,18 €</b>	<b>-11,50%</b>

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (1 327 K€), le budget annexe de transports urbains peut compter sur ses excédents reportés (1 258 K€) et ses recettes d'amortissement (1 034 K€) en 2021.

Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	1 301 580,92 €	1 233 080,87 €	-68 500,05 €	-5,26%
<b>Total</b>	<b>1 301 580,92 €</b>	<b>1 233 080,87 €</b>	<b>-68 500,05 €</b>	<b>-5,26%</b>

En 2021, 1 233 K€ ont pu être consacrés à des dépenses d'équipement :

- Le lancement d'études sur la refonte du réseau TRACE et la modernisation de la billetterie pour 59 K€ ;
- 2 bus fonctionnant au gaz naturel de ville pour 1 073 K€.

## 2.5. Le budget annexe de la pépinière d'entreprises

Comptes	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	194 216,05 €	194 216,05 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 346 221,97 €	1 346 221,97 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 540 438,02 €</b>	<b>1 540 438,02 €</b>	

S'agissant d'une opération d'investissement en cours, la section de fonctionnement du budget n'a pas encore été impactée en 2021.

Le coût de l'opération de la création de la pépinière est de 3 M€. 1 540 K€ de travaux ont été réalisés en 2021. Le projet est financé par 1 200 K€ de subventions (510 K€ encaissés en 2021), le reste étant supporté par les fonds propres de Colmar Agglomération.

Le budget est dissous au 31 décembre 2021, il sera repris dans le cadre du budget principal en 2022.

## 2.6. Les budgets annexes des zones d'activités

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des lotissements ou des zones. De ce fait, les budgets annexes des Erlen et des autres Zones d'Activités Économiques sont concernés par ces règles spécifiques. Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m<sup>2</sup> cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Dans le cadre d'une refonte menée par la direction des Finances, il a été procédé à la reprise globale des données depuis la création de ces budgets annexes afin d'être en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 qui encadre l'évaluation des stocks.

### 2.6.1. La ZAE Les Erlen

Réalisé 2021	D/R	
Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>218 382,45</b>	<b>304 018,76</b>
<b>Investissement</b>	<b>218 382,02</b>	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	218 382,02	
<b>Fonctionnement</b>	<b>0,43</b>	<b>304 018,76</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		304 018,76
65888 AUTRES	0,43	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>539 644,21</b>	<b>539 644,21</b>
<b>Investissement</b>	<b>365 000,00</b>	<b>174 644,21</b>
3555 TERRAINS AMENAGES	365 000,00	174 644,21
<b>Fonctionnement</b>	<b>174 644,21</b>	<b>365 000,00</b>
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	174 644,21	365 000,00
<b>Total général</b>	<b>758 026,66</b>	<b>843 662,97</b>

Pour la ZAE Les Erlen, l'opération a consisté par une opération d'ordre budgétaire à :

- annuler le stock initial à hauteur de 175 K€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- revaloriser le stock à sa juste valeur à hauteur de 365 K€ en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Parallèlement, les résultats reportés de l'exercice 2020 ont été repris en 2021. Ils s'établissent à :

- - 218 K€ pour la section d'investissement ;
- + 304 K€ pour la section de fonctionnement.

Le résultat global de clôture de la ZAE les Erlen s'établit à 86 K€ au 31 décembre 2021.

## 2.6.2. Les autres zones d'activités économiques

Réalisé 2021 Libellés	D/R	
	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>542 183,60</b>	<b>2 271 205,25</b>
<b>Investissement</b>	<b>420 740,61</b>	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	420 740,61	
<b>Fonctionnement</b>	<b>121 442,99</b>	<b>2 271 205,25</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 009 736,99
6015 TERRAINS A AMENAGER	9 494,00	
6045 ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN	19 845,50	
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	91 871,29	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	31,20	
6354 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	201,00	
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES		1 179 023,00
7473 DEPARTEMENTS		34 290,00
7588 AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		0,26
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.		48 155,00
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>786 270,67</b>	<b>786 270,67</b>
<b>Investissement</b>	<b>494 000,00</b>	<b>292 270,67</b>
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	115 319,62	
3555 TERRAINS AMENAGES	378 680,38	292 270,67
<b>Fonctionnement</b>	<b>292 270,67</b>	<b>494 000,00</b>
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	0,00	115 319,62
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	292 270,67	378 680,38
<b>Total général</b>	<b>1 328 454,27</b>	<b>3 057 475,92</b>

Ce budget annexe est principalement concerné en dépenses par l'aménagement des zones (121 K€ en 2021) et en recettes par la vente de terrains (1 179 K€). Les opérations enregistrées en 2021 concernent l'extension de la Zone d'Activités de Horbourg-Wihr (2<sup>ème</sup> tranche).

Tout comme le budget annexe ZAE Les Erlen, l'opération de réévaluation des stocks a donc consisté par une opération d'ordre budgétaire à:

- annuler le stock initial à hauteur de 292 K€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- revaloriser le stock à sa juste valeur à hauteur de 494 K€ en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Parallèlement, les résultats reportés de l'exercice 2020 ont été repris en 2021. Ils s'établissent à :

- - 421 K€ pour la section d'investissement ;

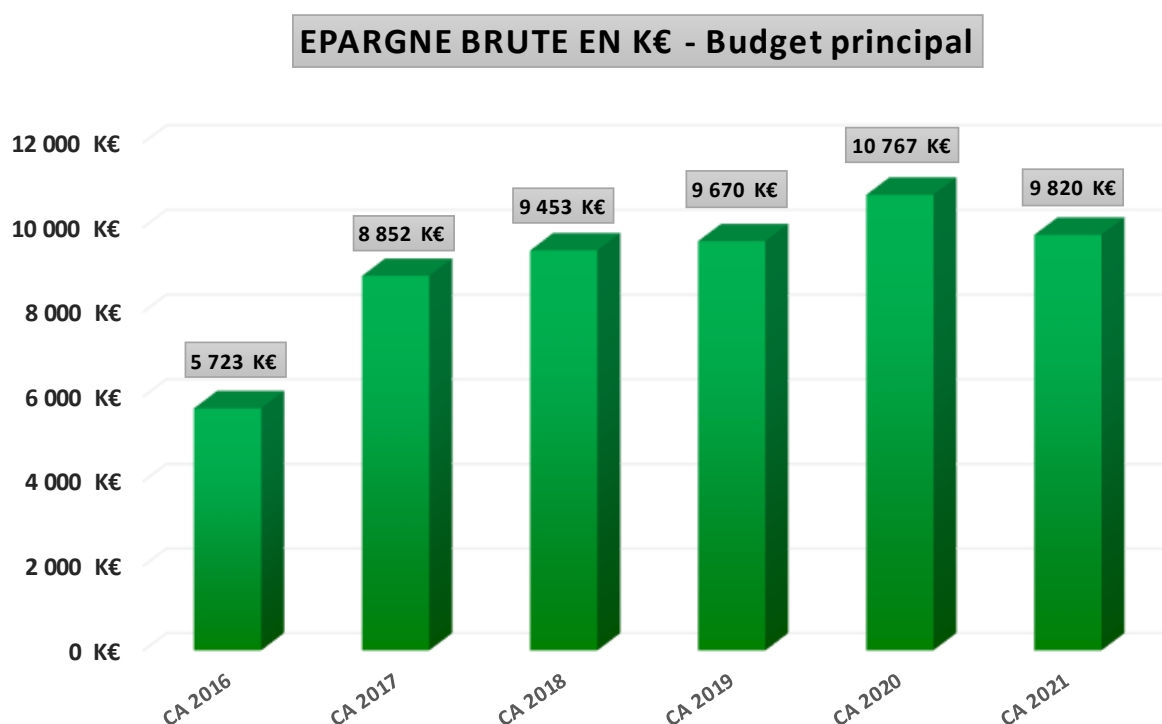
- + 1 010 K€ pour la section de fonctionnement.

Le résultat global de clôture des autres zones d'activités économique s'établit à 1 729 K€ au 31 décembre 2021.

### III. UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EN BAISSSE EN 2021, NEANMOINS SOLIDE

Colmar Agglomération parvient à dégager en 2021 sur son budget principal une CAF brute à 9 820 K€.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute = Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (mais avec cessions) – Dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles. L'épargne brute constitue ce que la collectivité parvient à dégager de son fonctionnement au remboursement du capital de la dette et à l'investissement.



Comme prévu, c'est bien en 2021 que Colmar Agglomération a subi l'impact de la crise sanitaire et économique, notamment par la baisse importante de la contribution sur la valeur ajoutée (-687 K€) en raison du décalage d'un an de l'assujettissement à l'impôt. Par ailleurs, les autres recettes fiscales ne se sont pas avérées dynamiques par l'effet d'un faible coefficient législatif de revalorisation des bases (+0,2% seulement) et surtout par l'impact des réformes fiscales nationales (suppression de la taxe d'habitation, exonération des locaux industriels).

Pendant, la capacité d'autofinancement du budget principale reste solide. En effet, elle reste supérieure aux années antérieures à 2020.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute consolidée (tous budgets) s'élève à 21 828 K€ en 2021, soit une légère hausse de 666 K€ par rapport à 2020. Un bon niveau de la CAF brute est notamment essentiel pour le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement, il s'agit pour ces 2 budgets du seul levier pour financer leurs programmes d'investissement en dehors de l'endettement.

<b>EPARGNE BRUTE AU 31/12</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Budget principal	10 767 K€	9 820 K€
Eau	3 702 K€	3 063 K€
Assainissement	3 267 K€	3 366 K€
Gestion des déchets	1 867 K€	3 112 K€
Transports urbains	1 101 K€	1 327 K€
Pépinière d'entreprises	0 K€	0 K€
ZA des Erlen	357 K€	0 K€
ZAE	102 K€	1 140 K€
<b>TOTAL</b>	<b>21 162 K€</b>	<b>21 828 K€</b>

#### IV. UNE INTERCOMMUNALITE FAIBLEMENT ENDETTEE

Forte d'un autofinancement et de ressources propres solides, Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2021. Elle s'est donc désendettée 556 K€.

<b>ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2021</b>	
Dette	3 556 K€
Capital remboursé en 2021	556 K€
Intérêts réglés en 2021	79 K€
Capacité de désendettement (seuil d'alerte > 10 ans)	2 mois
Part de dette classée 1a charte Gissler	89,73%
Taux moyen	1,98%
Durée de vie moyenne	5 ans et 9 mois

## V. RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Recettes (R)	55 288 547,12 €	9 781 812,12 €	61 293,00 €	
Dépenses (D)	52 720 937,77 €	5 000 241,39 €	3 126 283,10 €	
Résultat 2021 ((R)-(D))	2 567 609,35 €	4 781 570,73 €	-3 064 990,10 €	
Report résultat antérieur 2020	8 025 451,78 €	7 174 572,13 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>10 593 061,13 €</b>	<b>11 956 142,86 €</b>	<b>-3 064 990,10 €</b>	<b>19 484 213,89 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>				
Recettes (R)	11 281 905,97 €	2 146 629,62 €	21 200,00 €	
Dépenses (D)	9 907 760,39 €	3 959 834,52 €	492 941,61 €	
Résultat 2021 ((R)-(D))	1 374 145,58 €	-1 813 204,90 €	-471 741,61 €	
Report résultat antérieur 2020	1 951 244,37 €	166 509,84 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3 325 389,95 €</b>	<b>-1 646 695,06 €</b>	<b>-471 741,61 €</b>	<b>1 206 953,28 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>				
Recettes (R)	9 878 641,53 €	2 211 054,47 €	92 045,54 €	
Dépenses (D)	7 870 906,96 €	3 089 143,08 €	946 943,89 €	
Résultat 2021 ((R)-(D))	2 007 734,57 €	-878 088,61 €	-854 898,35 €	
Report résultat antérieur 2020	3 761 386,20 €	2 185 045,62 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>5 769 120,77 €</b>	<b>1 306 957,01 €</b>	<b>-854 898,35 €</b>	<b>6 221 179,43 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS</b>				
Recettes (R)	12 651 993,42 €	1 997 118,81 €		
Dépenses (D)	10 984 125,88 €	1 100 367,86 €		
Résultat 2021 ((R)-(D))	1 667 867,54 €	896 750,95 €		
Report résultat antérieur 2020	7 540 709,46 €	1 521 754,16 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>9 208 577,00 €</b>	<b>2 418 505,11 €</b>		<b>11 627 082,11 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS</b>				
Recettes (R)	10 458 779,81 €	1 034 393,09 €		
Dépenses (D)	10 143 222,37 €	1 256 205,87 €	183 546,60 €	
Résultat 2021 ((R)-(D))	315 557,44 €	-221 812,78 €	-183 546,60 €	
Report résultat antérieur 2020	1 699 123,15 €	1 257 755,06 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 014 680,59 €</b>	<b>1 035 942,28 €</b>	<b>-183 546,60 €</b>	<b>2 867 076,27 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE ZA ERLÉN</b>				
Recettes (R)	365 000,00 €	174 644,21 €		
Dépenses (D)	174 644,64 €	365 000,00 €		
Résultat 2021 ((R)-(D))	190 355,36 €	-190 355,79 €		
Report résultat antérieur 2020	304 018,76 €	-218 382,02 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>494 374,12 €</b>	<b>-408 737,81 €</b>		<b>85 636,31 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE ZAE</b>				
Recettes (R)	1 755 468,26 €	292 270,67 €		
Dépenses (D)	413 713,66 €	494 000,00 €		
Résultat 2021 ((R)-(D))	1 341 754,60 €	-201 729,33 €		
Report résultat antérieur 2020	1 009 736,99 €	-420 740,61 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 351 491,59 €</b>	<b>-622 469,94 €</b>		<b>1 729 021,65 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES</b>				
Recettes (R)	0,70 €	510 000,00 €		
Dépenses (D)		1 540 438,02 €		
Résultat 2021 ((R)-(D))	0,70 €	-1 030 438,02 €		
Report résultat antérieur 2020				
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0,70 €</b>	<b>-1 030 438,02 €</b>		<b>-1 030 437,32 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE</b>				
Résultats 2021 cumulés	9 465 025,14 €	1 342 692,25 €	-4 575 176,66 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2020	24 291 670,71 €	11 666 514,18 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	33 756 695,85 €	13 009 206,43 €	-4 575 176,66 €	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>46 765 902,28 €</b>		<b>-4 575 176,66 €</b>	<b>42 190 725,62 €</b>